

Mairie de Saint-Beauzire (43100)

COMPTE RENDU et DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du

Samedi 07 mai 2021:

Ordre du Jour :

- Participation au fonctionnement du RASED de BRIOUDE
- Versement Aide au Permis
- Projet Route Forestière
- Projet Transfert biens de sections
- Question diverses

Séance du 07 mai 2021 :

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le lundi 26 avril 2021.

Le vendredi 07 mai 2021 à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie.

Étaient présents : 8

Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie Anne COMBASTEIL; M. Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; Mme Ingrid MAZIN; M. Jean Louis POUGNET ; M. Vincent STOQUE et Mme Cyrielle VALLEIX

Étaient absents : 1

Mr Raymond LAPIROT (procuration à M. Alain MARCHAUD).

La séance a été tenue à huit clos, en raison de la crise sanitaire.

La séance a été ouverte par M Alain MARCHAUD, maire, qui, après en avoir fait l'appel a rappelé l'ordre du jour et a demandé la désignation du secrétaire de séance. Mme Ingrid MAZIN est volontaire pour assurer cette fonction.

I / Participation au fonctionnement du RASED de BRIOUDE :

Il est demandé à chaque commune de participer au frais de déplacements des instituteurs du RASED de BRIOUDE. Cette participation a été demandée par la ville de Brioude sur laquelle est basé ce service suite au désistement du département qui arrête sa participation. La demande est de 2.28€ par an et par enfant (sont comptabilisés les enfants de la Grande section au CM2). La commune ayant 31 élèves scolarisés dans ces classes, la participation annuelle pour cette année est de 62.68€. Le conseil adopte à l'unanimité la participation au fonctionnement du RASED de BRIOUDE .

Délibération acceptée à l'unanimité (9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

II / Versement Aide au Permis :

M. Pascal MANSION informe le Conseil que trois jeunes ont fini les heures dues à la commune dans le cadre du dispositif d'aide au permis et qu'un autre est sur le point de les finir. Afin de procéder au versement de l'aide, il est demandé au Conseil de procéder à une délibération.

Délibération acceptée à l'unanimité (9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

III / Projet Route Forestière :

Un projet de route forestière avec la commune de LUBIHAC est en cours. Un devis a été effectué par l'ONF qui est d'un montant de 260 000€ HT. Ce projet permettrait de traverser le massif forestier à partir de l'intersection des chemins de Malpeyre et de l'Espinasse et de déboucher sur la route départementale 12 (route de la Chapelle Laurent). Une subvention de 80% peut être attribuée par un partenariat Europe, Etat, Région. Les deux communes se partageront le reste soit 52 000€ (26 000€ par commune).

Délibération 5 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions

IV / Projet Transfert biens de sections :

La commune possède différents biens de sections elle supporte le paiement des taxes foncières sans pour autant pouvoir en gérer l'utilisation. La commune a la possibilité de demander le transfert de ces biens de sections auprès du Préfet. Suite aux débats, le Conseil décide de procéder pour l'instant, au transfert du bien de section située au village des BORDES.

Délibération acceptée à l'unanimité (9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

VI / Questions diverses :

Buses fossés : Des demandes ont été formulées en mairie afin de savoir si c'était la commune qui fournissait les buses pour les entrées des nouvelles constructions. Nous établirons une règle pour l'instant la question n'est pas tranchée.

Organisation des élections du 20 et 27 juin : Le conseil procède à l'organisation, pour la tenue des bureaux de vote, concernant les élections du 20 juin afin de prendre en compte les mesures demandées dans le cadre de la crise sanitaire. Des demandes d'assesseurs supplémentaires extérieurs au Conseil seront nécessaires. Ces personnes seront prioritaires si elles désirent se faire vacciner.

La séance est levée à 22h00